

Compte rendu de la séance du 04 janvier 2019

Président : BOURDIER Christian

Secrétaire : BOUTY Patricia

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Morad SALMI

Excusés :

Madame Jennifer PALMER, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Absents :

Réprésentés :

Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE par Monsieur Jean-Paul LOUMEAU

Ordre du jour:

- 1- Droit de préemption
- 2- Syndicat d'eau
- 3- Redevance incitative USTOM
- 4- Point financier de la commune
- 5- Organisation Repas du 13 Janvier 2019
- 6- Questions diverses

Ajout d'un sujet: Contrat secrétaire de Mairie

Délibérations du conseil:

demande de délégation du Droit de Préemption Urbain (DE 2019 001)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2009 ayant approuvé la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, et notamment le transfert de la compétence au profit de la CDC,

Vu l'article L.211-2 du code de l'urbanisme,

vu les articles L.213-3 et R.213-1 et suivant le code de l'urbanisme,

Considérant que la Communauté de Communes Castillon-Pujols est titulaire du droit de préemption urbain en lieu et place des communes depuis le 1er janvier 2018,

Considérant que les communes ont la possibilité de demander que cette compétence du droit de préemption urbain soit délégué par la CDC au profit des communes membres pour leur laisser la possibilité d'exercer ce droit en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées par les communes,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2018 favorable au principe de déléguer cette compétence au profit des communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de demander à la communauté de Communes de déléguer son droit de préemption urbain au profit de la commune, au besoin après institution de ce droit, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences conservées.

PRECISE que cette délégation est accordée sans condition autre que le respect des textes régissant l'exercice du droit de préemption urbain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Contrat Secrétaire de Mairie

Renouvellement du contrat "accroissement temporaire d'activité" au poste de "secrétaire de Mairie" du 01/01/19 au 31/08/19.

A la suite de ce contrat au 01/09/19 un arrêté de nomination stagiaire au grade d'Adjoint Administratif sera établi.

Syndicat des eaux

La commune souhaite que le syndicat des eaux de Gensac-Pessac garde sa compétence actuelle.

Redevance incitative USTOM

information suite à réunion.

Vote pour une augmentation de 15% refusé à l'unanimité

Vote pour une augmentation de 10% refusé à l'unanimité

Vote pour une augmentation de 5% accepté à l'unanimité

le Conseil municipal vote pour une augmentation de 5% de la redevance pour 2019.

Point financier de la commune

Le solde en banque est de 101 521.59€.

Présentation d'un prévisionnel du compte administratif 2018 ainsi qu'un prévisionnel du budget investissement 2019.

Après la clôture de l'exercice 2018, nous ferons appel à un analyste financier de "gironde numérique" pour le budget 2019 et 2020.

Questions diverses

en ce qui concerne l'organisation du repas des vœux du 13 janvier 2019.

La mise en place des tables se fera dans la semaine par William NAFZIGER.

La préparation de la soupe de potiron se fera par Mr le Maire et Mireille.

l'achat des accessoires (nappes, verres, etc...) se fera à "PROMO CASH".

Il faut demander le Tarif pour les galettes ainsi que le pain.

Penser à amener des saladiers et des louches.

Fin de la séance à 20h30.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,